

SOG : Schweizerische Offiziersgesellschaft =
SSO : Société suisse des officiers = SSU :
Societa svizzera degli ufficiali

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **145 (2000)**

Heft 11

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Observations sur les dépenses réelles de la défense nationale

L'objectif de l'étude interne du Département fédéral de la défense, réalisée sous la direction du col EMG Paul Krüger, était de rendre évident les dépenses réelles pour la défense nationale en 1998. Faite sur ordre de l'Etat-major général en octobre 1999, l'étude a été soumise au conseiller fédéral Adolf Ogi à la mi-septembre 2000.

Ont participé à cette étude Peter Hug, historien, (co-initiant de l'initiative de redistribution), Florencio Artigot (*Le Temps*), journaliste et économiste, le professeur Alain Schoenenberger (Université de Genève) et Walter Wittmann. L'étude présente les résultats suivants :

taires et civiles soient attribuées à la communauté. Une partie des coûts de la défense est à la charge de l'économie publique, il en est de même en ce qui concerne une partie des dépenses des autorités de milice civiles (Conseils municipaux, magistrature, sapeurs-pompiers, services de l'assistan-

se, entre autres, à réduire ces coûts en laissant les dépenses indirectes au niveau actuel. Avec la réalisation de l'Armée XXI, les contributions de l'économie par rapport au coût total de la défense seront réduites :

- réduction des effectifs actifs à 110000-120000 militaires ;
- réduction de la durée de l'obligation de servir de 42 à 30-32 ans ;
- réduction partielle des jours de service pour les cadres ;
- appui apporté aux cadres pendant la phase de préparation du service.

La charge causée par les absences des soldats de milice de leur lieu de travail diminuera, réduisant ainsi les coûts de l'économie. Cela exige pourtant que ces coûts directs figurent sur le budget du DDPS.

Nature des coûts		En milliards CHF
Coûts directs (protection civile incluse)		5,350
Coûts militaires effectifs extrabudgétaires (APG, assurance militaire, dépenses des cantons et des communes pour la protection civile)	1,675	
Coûts extrabudgétaires de l'économie	2,01	
Total des dépenses indirectes		3,685
Coût total de la défense nationale		9,035

Quelques médias, qui ont déduit de cette étude que l'armée coûte 4 milliards de plus que ce que le DDPS avait fixé dans le budget, n'étaient évidemment pas au courant de ces coûts indirects.

1. Le système de milice civil transfère une partie des dépenses à l'économie publique

Le principe de milice implique qu'une partie des dépenses mili-

ce publique, etc.). Il faudrait également considérer le rendement économique qui résulte de l'armée (cela n'a pas été fait).

2. L'Armée XXI réduit les charges de l'économie

Toutes les instances politiques ainsi que la direction de l'armée sont conscientes des charges que la défense fait peser sur l'économie. La réforme « Armée XXI » vi-

Pourquoi le budget de l'Armée XXI ne baisse-t-il pas ? Pour des raisons évidentes, l'Armée XXI coûtera autant que l'Armée 95. Il y a des besoins impératifs d'investissements (programmes d'armement et de construction) pour l'exploration, la conduite et la direction des feux, le combat aérien (*Offensive Counter Air, Air Interdiction, Battlefield Air Interdiction*, éventuellement *Close Air Support [Fighter]*, c'est-à-dire le



SOG
SCHWEIZERISCHE OFFIZIERGESELLSCHAFT

SSO
SOCIETE SUISSE DES OFFICIERS

SSU
SOCIETA SVIZZERA DEGLI UFFICIALI

combat terrestre), la mobilité sur le terrain de combat (en particulier la protection des soldats), l'infrastructure de l'instruction.

Jusqu'à présent, on était en mesure d'équiper de manière adéquate approximativement la moitié de l'armée; **à l'avenir cela devra être possible pour toute l'armée.** A beaucoup d'endroits, l'infrastructure de l'instruction ne correspond absolument pas aux exigences. En particulier, le manque chronique d'instructeurs met en question la qualité de l'instruction et accable les cadres de milice. Voilà ce qui justifie, compte tenu des fortes réductions des effectifs ces dernières années passées, que les dépenses militaires restent au moins constantes dans les prochaines années.

3. La Suisse, un cas particulier

Une comparaison du coût réel de la défense en Suisse avec les coûts partiels d'autres pays n'est plus possible, parce que la Suisse est le seul pays à adopter une telle méthode. Si on veut comparer avec d'autres pays, il faut continuer à baser une telle comparaison sur les coûts tels qu'ils

sont fixés dans le budget de la défense. Si d'autres États faisaient aussi une évaluation des coûts réels de la défense, leurs dépenses augmenteraient de manière drastique. Il faut pourtant mentionner que la Suisse ne dispose pas encore d'une évaluation qui prenne en considération pas seulement les coûts mais aussi les rendements.

4. C'est toujours l'armée professionnelle...

Certains voudraient voir se réaliser à tout prix une armée professionnelle, éventuellement à un coût réel plus bas. Une telle armée ferait mauvaise figure dans une comparaison des coûts par rapport au rendement. Elle provoquerait des coûts directs plus hauts, tout en réduisant le rendement direct. Les coûts totaux ne peuvent être comparés qu'avec le rendement total. Dans un tel cas, on recevrait d'autres résultats. Pourquoi présenter seulement un aspect du problème?

5. Une évaluation des coûts réels seulement pour l'armée?

L'évaluation des coûts réels de la défense n'a aucun sens si on ne fait pas la même chose pour

tous les autres dépenses de la Confédération. On pourrait alors faire des comparaisons raisonnables, surtout en ce qui concerne l'évolution de la situation à long terme. Dans les domaines de l'assistance publique et de l'éducation, par exemple, des coûts indirects exorbitants apparaîtraient si on voulait inclure les contributions apportées par les parents ou d'autres membres de la famille, par les institutions autonomes, par les Eglises, sans compter les valeurs liés aux maisons et aux terrains privés.

6. Un problème d'actualité?

Les chiffres de cette étude avaient déjà été présentés par la GSsA en 1989 et par Peter Hug à une autre occasion. Alors, rien de nouveau de ce côté aussi! Jusqu'à présent, les citoyens se sont heureusement montrés immunisés contre tous ces jeux de chiffres qui n'incluent pas de véritables comparaisons et surtout pas de comparaisons touchant au rendement de la défense nationale. Nous savons tous très bien que l'armée de milice doit être considérée par rapport à l'économie publique dans tous ses aspects, donc les coûts et le rendement. Donc rien de nouveau!